

Communauté de Communes Bresse

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 32
➤ présents : 28 ➤ contre :
➤ votants : 32 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 5 décembre 2024

Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 décembre à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
Bâgé-le-Châtel		
Boissey		GIRAUD Alain
Boz		DOUARD Dominique
Chavannes/Reyssouze		SAVOT Dominique
Chevroux		BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
Feillens		JANIAUD Françoise
Gorrevod		LARDET Denis-CATHERIN Christian
Manziat		PESENTI Marie-Jeanne
Ozan		BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
Pont-de-Vaux		VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
Replonges		Christine-MONTRERRAT Raphaël
Reyssouze		PELUS Agnès
Saint-André-de-Bâgé		PLENARD Philippe
Saint-Bénigne		
Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre	
Sermoyer		PANCHOT Huguette
Vésines		

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Louis MALATERRE.

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Henri GUILERMIN est supplié par Madame Françoise JANIAUD.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Laurent MARTIN.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Madame Huguette PANCHOT pour voter en son nom.

Monsieur Philippe VILARD a donné pouvoir à Madame Françoise DELAY pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN.

Monsieur Jean-Jacques BESSON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion au service « missions de remplacement » du Centre de gestion de l'Ain.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFP) de l'Ain propose une prestation de mise à disposition de personnel dans le cadre de missions temporaires.

L'article L.452-40 du CGFP permet aux centres de gestion de recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux, par convention, conformément à l'article L.452-32 du CGFP.

Considérant que la Communauté de Communes Bresse et Saône doit faire face aux opérations comptables de fin d'année et ce, en l'absence de candidats sur le poste à pourvoir au service finances

.../...

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID : 001-200071371-20241212-12122024_175-DE

Considérant qu'un seul agent ne peut absorber cette charge et que le Centre de gestion de l'Ain peut affecter un de leur agent du 29 novembre 2024 au 31 janvier 2025 à raison d'une journée d'intervention par semaine en moyenne

Considérant que le coût est de 250,00 € par journée de travail réalisé,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention 2014/10/EM permettant de recourir à la mission de remplacement du Centre de gestion de l'Ain du 29 novembre 2024 au 31 janvier 2025, pour des tâches de comptabilité, au coût de 250,00 € par journée et pour une journée d'intervention par semaine en moyenne.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

